

VILLE DE SAINT-HONORE

À toutes les personnes habiles à voter susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement décrit ci-bas :

CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE 3 mai 2021

Le projet de règlement 845 devrait faire l'objet d'une assemblée publique de consultation en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, mais considérant les restrictions de la santé publique, il fait plutôt l'objet d'appel de commentaires écrits.

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE:

- Que lors d'une assemblée tenue le 6 avril 2021, le conseil de Ville a adopté par résolution, un projet de règlement #845 intitulé :

Ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 707 par la création de l'article 6.1.1 relatif au nombre de bâtiments principaux autorisé sur un même terrain et modifier les zones 225M et 225-3C par l'ajout de la N-83

DESCRIPTION

Permettre dans le secteur commercial et de service d'ériger plus d'un bâtiment principal sur un même terrain dans le cas de projets intégrés et pour un bâtiment utilisé pour le lavage automobile.

LOCALISATION

Zones 225M et 225-3C

- Que ce projet peut être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse : www.ville.sthonore.qc.ca / actualités / information municipale COVID-19
- Que les commentaires écrits doivent être envoyés à la Ville à l'adresse courriel suivante : admin@ville.sthonore.qc.ca avant le 23 avril 2021.

**DONNÉ à Saint-Honoré ce huitième jour d'avril
deux mille vingt et un.**


Stéphane Leclerc, CPA, CMA
Secrétaire-trésorier et directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Tel que prévu au règlement 740 adopté le 7 août 2017 par le conseil municipal de Saint-Honoré conformément à la Loi sur les cités et villes, article 345.1, je, Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier directeur général de la Ville de Saint-Honoré, certifie que j'ai affiché le présent avis public à l'édifice municipal et sur le site Internet de la ville, le 8 avril 2021, entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8^e jour d'avril 2021.

